

Activité
« Liens nation-défense »

Consigne 1 : Répondez aux questions suivantes à l'aide des informations trouvées sur le site <https://www.defense.gouv.fr/>

-Quelles sont les 4 grands étapes pour sensibiliser les jeunes aux questions de Défense ?

Il s'agit d'abord « d'éveiller à l'esprit de défense » : cela se fait durant la scolarité où l'on enseigne les questions de Défense aux futurs citoyens. Puis il y a « devenir citoyen », « étudier et se former » à l'esprit de défense, et éventuellement, ensuite, « s'engager ».

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune

-A votre âge, quel enseignement est obligatoire pour tous les citoyens ? Qui s'occupe de cet enseignement ?

A votre âge, l'enseignement aux questions de Défense est obligatoire. Il se fait à l'école (collège, classe de 3ème, et lycée).

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune>Enseignement de défense

-Citez un autre dispositif de sensibilisation aux questions de Défense, non-obligatoire, et expliquez en quoi il consiste.

Il peut y avoir la participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation. Il s'agit d'un concours qui permet aux élèves de travailler sur la Résistance et la Déportation durant la période de la Seconde Guerre Mondiale.

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune>Enseignement de défense

-Quelles sont les deux étapes obligatoires pour tous les citoyens à partir de 16 ans ? Expliquez en quoi cela consiste.

**Première étape :
A 16 ans, Il faut se faire recenser (se faire inscrire sur les listes électorales)**

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune>Devenir citoyen

**Deuxième étape :
Il y a ensuite la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). L'année de ses 18 ans, le futur citoyen est convoqué pour suivre une journée de découverte et de sensibilisation aux questions de Défense.**

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune>Journée Défense et citoyenneté

-A partir de cet âge, vous pouvez suivre le SNU. Expliquez précisément en quoi cela consiste.

Le SNU est le service National Universel. C'est un engagement qui concerne les jeunes volontaires, parfois dès 15 ans (phase 1 : séjour de cohésion). La phase 2 prévoit à partir de 16 ans que le jeune volontaire participe à des missions d'intérêt général (au service de la population). La dernière phase prévoit un engagement, si la personne est volontaire.

Durant toute cette période, le volontaire est sensibilisé et participe aux missions de Défense.

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :
Défense. Gouv> Jeune>Journée Défense et citoyenneté

-Que pouvez-vous faire à partir de 18 ans ? Relevez deux exemples et expliquez en quoi cela consiste.

Premier exemple :

A partir de 18 ans, vous pouvez vous engager : pour mener des missions de services civiques : ce sont des missions au service de la collectivité, dans le domaine de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'environnement....

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :

Défense. Gouv> Jeune>Le service civique

Deuxième exemple :

Le service militaire volontaire. Il s'agit de s'engager dans l'armée, dans le but de se former à un métier en lien avec la formation militaire.

Indiquez la page sur laquelle vous avez trouvé l'information :

Défense. Gouv> Jeune>Le service militaire volontaire.